

Granulés de bois : ce que dit vraiment l'Anses sur le stockage

La publication récente d'un rapport de l'Anses qui aborde notamment la question des émissions gazeuses liées au stockage des granulés de bois suscite des interrogations. La filière souhaite apporter des éléments de clarification et de mise en perspective.

Un phénomène connu et encadré

L'Anses rappelle à juste titre que les granulés de bois peuvent émettre, lors de leur stockage, certains gaz, dont du monoxyde de carbone. Ce phénomène est connu depuis plusieurs années et documenté dans la littérature scientifique. Il est déjà pris en compte par les professionnels de la filière, qui intègrent ces paramètres dans leurs recommandations techniques et lors de leurs installations.

Des contextes de stockage à distinguer

Les situations d'intoxication mentionnées concernent des configurations spécifiques de stockage de volumes importants, que l'on retrouve uniquement dans des environnements professionnels ou dans des conditions inadaptées. Dans ces cas, un risque peut exister et nécessite le respect de protocoles stricts de sécurité et de ventilation.

Dans les logements, les conditions de stockage sont sans commune mesure avec ces situations : les volumes sont plus faibles et les espaces de stockage ventilés. Dans ces cas, l'Anses indique dans son avis que ces émissions sont « faibles et se font lentement », et « qu'une aération ou une bonne ventilation du lieu de stockage doit permettre d'éviter les problèmes d'intoxication ».

Repris par plusieurs médias, le cas de l'octogénaire du Haut Rhin intoxiqué au monoxyde de carbone révèle un non-respect des règles élémentaires de ventilation d'un stockage de granulé.

Des règles simples pour un stockage sécurisé

Comme pour tout combustible, le stockage des granulés repose sur des bonnes pratiques simples : stocker dans un espace sec et ventilé ; respecter les recommandations des fabricants ; s'appuyer sur un cadre technique existant, notamment la norme NF EN ISO 20023 qui encadre la manutention et le stockage en sécurité des granulés de bois en résidentiel et à petite échelle. Ces règles ont aussi été vulgarisées dans les documentations techniques de Propellet comme sa formation en ligne : [Mooc - Propellet](#).

A PROPOS DE PROPELLET

L'association nationale de référence des professionnels du chauffage au granulé de bois et pellet. Elle regroupe près de 250 professionnels qui s'engagent dans la qualité et le développement de la filière du chauffage au granulé de bois. L'association a été créée en 2008 pour servir les besoins d'une filière en pleine expansion, qui dispose aujourd'hui de 75 usines, produit plus de 2 millions de tonnes de granulés par an et alimente plus de 2 millions de foyers équipés en appareils de chauffage. Le travail réalisé depuis et l'ambition de fédérer les divers métiers de la filière autour d'un langage commun positionnent Propellet comme l'interlocuteur incontournable du chauffage au granulé de bois en France, pour les pouvoirs publics, les journalistes, les professionnels et les particuliers.

CONTACT PRESSE

Le Crieur Public

Valentin ALTHUSER

valentin.althuser@lecrieurpublic.fr

06 30 61 25 68

Propellet France

229 rue Joseph Fontanet - 73000 CHAMBÉRY

Tél : 04 79 70 44 28 |

Contact : info@propellet.fr